

Frais à la vente

1. Prix de vente : Le prix de vente est celui qui apparaît comme le montant final que l'acheteur paiera sur la promesse d'achat (ou les contre-propositions et les modifications, le cas échéant).
2. Rétribution : Pour calculer la rétribution au courtier immobilier, prenez le prix de vente final, multipliez-le par la rétribution prévue au contrat de courtage. A ce moment, vous devez ajouter la TPS (5%) puis la TVQ (9,975%).
3. Certificat de localisation : En tant que propriétaire, vous devez fournir à l'acheteur un certificat de localisation à jour, c'est-à-dire avec le numéro de cadastre rénové et démontrant l'état actuel des lieux. Le coût pour un certificat de localisation est normalement de 650\$ à 850\$ plus TPS/TVQ.
4. Quittance : Lors de l'acte de vente, le notaire devra rédiger une quittance qui vous libère de l'hypothèque sur votre propriété. Le coût de ce document est normalement de 500\$ à 700\$ plus TPS/TVQ. Il est aussi possible que le notaire vous facture des honoraires pour remboursement de comptes ou autres frais divers,